

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 42 (2005)  
**Heft:** 1654

**Artikel:** Une nouvelle Constitution pour oxygéner la vie politique  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel / Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013604>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une nouvelle Constitution pour oxygéner la vie politique

Contre la paralysie des institutions, un groupe de citoyens propose de réécrire la charte fondamentale du canton.

Parmi les cantons suisses, Genève fait figure d'ancêtre. En effet, sa constitution date de 1847. Alors que depuis un quart de siècle presque tous les cantons ont réécrit leur texte fondamental, le canton du bout du lac se contente d'une charte qui sent le moisi. Ainsi la Constitution proclame-t-elle que tous les Genevois sont égaux devant la loi et que tout Suisse habitant le canton est tenu au service militaire, deux dispositions qui fleurent bon le XIX<sup>e</sup> siècle. La première est erronée - l'égalité devant la loi est un droit humain - alors que la seconde relève du droit fédéral. Outre des erreurs, la Constitution genevoise contient nombre de banalités et des chapitres entiers - par exemple sur la politique énergétique et de l'environnement, sur la procédure pénale (26 articles!) - qui devraient trouver place dans la loi.

Mais le problème n'est pas qu'esthétique. Les institutions genevoises sont en crise. Les conflits entre les différents pouvoirs - Parlement et gou-

vernement, gouvernement et justice, canton et communes et plus particulièrement la Ville de Genève - sont quasi permanents. Quant aux tensions politiques, elles paralysent l'action publique et imposent de recourir toujours plus fréquemment au vote populaire. C'est le diagnostic posé par un groupe de citoyens emmené par Andreas Auer, professeur à la Faculté de droit. Réuni en une association, ce groupe lance l'idée d'une révision totale de la Constitution cantonale dans un manifeste ouvert à la signature de toutes les personnes intéressées ([www.unenouvelleconstitutionpourgeneve.ch](http://www.unenouvelleconstitutionpourgeneve.ch)). Un peu pompeusement, cette révision est présentée comme une occasion de «renouveler le contrat social et refonder les institutions». Mais habilement, l'association ne se prononce pas sur le contenu du futur texte. Elle propose simplement un projet de loi constitutionnelle qui prévoit l'élection d'une assemblée constituante. Et si le Grand Conseil rechigne à adopter cette

loi, l'association en reprendra le texte sous la forme d'une initiative populaire.

Une nouvelle Constitution suffira-t-elle à guérir Genève de ses maux? On est en droit d'en douter. Mais ce qui importe, ce ne sont pas tant les institutions et règles nouvelles à créer que le processus qui y conduit. Le manifeste, s'il obtient un large soutien, traduira la lassitude de la population face à la paralysie que provoque la bipolarisation politique et face à la lourdeur d'un Etat qui peine à se réformer. Et l'élection d'une assemblée constituante pourrait favoriser l'émergence de personnalités indépendantes et désireuses de trouver des solutions aux problèmes de la République, des qualités qui font aujourd'hui cruellement défaut au personnel politique en place. Si elle ne contribuait qu'à changer cet état d'esprit et à stimuler le débat, la révision constitutionnelle, quel que soit son contenu, serait déjà un succès. *jd*

## Des apprentis entrepreneurs

Offrir une ou plusieurs places d'apprentissage peut parfois représenter une lourde charge en temps et en personnel pour une petite ou moyenne entreprise. Par ailleurs l'apprenti n'y trouve pas toujours les conditions idéales de formation.

En Suisse alémanique, une septantaine d'entreprises industrielles ont surmonté ces difficultés en créant un centre de formation commun installé sur quatre sites. 950 apprentis y accomplissent leurs deux premières années d'étude. Regroupés en petites unités de production, ces apprentis doivent d'emblée prospecter le marché, élaborer des offres et réaliser des commandes qui permettent de financer partiellement le centre. Puis ils rejoignent les «vraies» entreprises pour leurs deux dernières années d'apprentissage.

Cette expérience a débuté en 1996. On a pu observer que, dans cet environnement, les jeunes scolairement moins compétents faisaient des progrès considérables. Cet environnement est également favorable aux apprentis en général, libérés de la structure hiérarchique de l'entreprise et confrontés très tôt à la prise de responsabilité. *jd*

## O mein Mittelland

Le canton de Vaud a décidé de démissionner de la structure de collaboration intercantonale, dite Mittelland.

La décision est hâtive, l'analyse de l'insuccès n'ayant pas été faite. A l'origine, l'initiative a été un peu faussée par la volonté des initiants de donner à Berne, un *Lebensraum*, cette formule connotée signifiant un pôle faisant contrepoids à celui de Zurich et du Léman. Berne a certainement joué trop personnel. Ensuite le projet a été dénaturé par l'adhésion du Valais, qui a certes une frontière commune importante avec Berne, mais rien de l'esprit Mittelland. De même Vaud (à l'origine, observateur) a adhéré notamment à la demande du Pays-d'Enhaut! Dès lors mieux valait créer une structure de Suisse occidentale, englobant Genève, qui seule était confinée à l'écart.

Et pourtant le Mittelland correspond à une région qui a son originalité, même si l'Exposition nationale n'a pas su le démontrer: coexistence heureuse des langues, de religions, le Mittelland offre des espaces, comme peu de régions en Suisse. La région a un avenir certain à long terme. Au moment où le canton de Vaud réorganise ses districts, laissant flotter l'enclave d'Avenches au bout du district de la Broye, il aurait été bien avisé de maintenir son intérêt pour le Mittelland, quitte à revoir le cahier des charges de l'organisation. *ag*